

Ecully, le 25 Octobre 2006

PASSEMMENDILE SARI  
Les cures  
35460 ST MARC LE BLANC

A l'attention de Madame PRENANT

Réf. : C.G/L.B  
CE 351

Objet : Rapport d'essai LYC 06-3113 votre courrier du 19/09/06

Madame,


Nous accusons réception de votre courrier du 19 Septembre 2006 et une nouvelle fois nous vous rappelons que si nous comprenons bien vos arguments nous sommes au regret de vous rappeler que vous vous n'adressez pas vos remarques au bon Organisme.

A savoir que les tests au porter qui ont été réalisés le 30 Juin dernier par la RSPP (rapport d'essais LYC-06-3113) l'ont été sous notre contrôle mais sous l'entière responsabilité de la BSPP.

Nous entendons bien vos remarques concernant l'apparente contradiction entre un Cahier des Charges et les tests à l'usage, mais il ne nous appartient en aucune manière de commenter les résultats des essais de ce dossier.

Nous vous suggérons donc de vous rapprocher de la BSPP pour y faire valoir vos arguments.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Jacques-Herve LEVY  
Directeur Régional